

Ansanm

Ansanm

Le mensuel du CORECOHF

DETTE DE L'INDÉPENDANCE D'HAÏTI, UNE TÂCHE FRANÇAISE



Histoire

Haïti, 1825, la rançon de l'indépendance

Oser le dire

PAR PHILOMÉ ROBERT

Faire chemin commun ? Vraiment ? Jusqu'où ?

« Ce combat d'Haïti, en harmonie avec les idéaux de la Révolution française, aurait dû offrir à la France et Haïti l'opportunité de faire chemin commun. Mais les forces en mouvement de la contre-révolution depuis 1814, la restauration des Bourbons et de la monarchie ont décidé autrement de l'écriture de l'Histoire ». Ainsi s'exprimait Emmanuel Macron, via une déclaration, ce 17 avril 2025 à l'occasion du bicentenaire de l'ordonnance de Charles X.

Dans un style qui lui est propre, le président français a esquissé ce qui devrait être, selon lui, l'horizon des nouvelles relations franco-haïtiennes qui s'articuleraient autour d'un dialogue « libre, ouvert, sincère et tourné vers l'avenir ».

Du simple bla-bla macronien complètement creux, sans proposition concrète comme s'en sont tout de suite indignés des internautes sur les réseaux sociaux ? Ou, au contraire, un discours somme toute conforme au bon vieux roman national français de cette histoire tumultueuse toujours en cours par ailleurs entre la France et Haïti ? La vérité, si tant est qu'il en existe une qui soit inattaquable et fasse l'unanimité, est sans doute entre les deux.

Il y a ce qu'a dit Emmanuel Macron. Il y a surtout ce qu'il n'a pas dit. À aucun moment, il ne parle de « dette », d'extorsion ou de rançon – ce que fut dans les faits cette ordonnance infâme de Charles X. À aucun moment, non plus, il ne parle de réparations suite aux dommages causés, non pas aux colons ayant perdu leurs biens suite à la guerre comme l'a fallacieusement exprimé le roi de France, mais aux esclaves dont la chair, le sang et la sueur ont, gratuitement, pendant des siècles, engraisé et enrichi la France.

S'il n'est jamais bon de lire l'histoire à travers le prisme du présent, il n'est pas concevable non plus de la lire avec des œillères, des omissions et des arrière-pensées politiciennes destinées à tel ou tel. Les mots ayant un sens, il importera à la France, au moment opportun, loin des biais et des tours de passe-passe, de mettre exactement les bons mots sur cette séquence. Et d'agir pour de vrai ! Ce qui signifie aller jusqu'au bout du processus mémoriel et réparer en argent le mal qui a été fait à Haïti avant et après 1825. Il va de soi que, dans l'intervalle, les Haïtiens auront fait le ménage, nettoyé les multiples saletés actuelles et redonné un peu de lustre à la révolution de 1804. Le chemin commun pourra vraiment commencer à ce moment-là.

Le grand angle

PAR RONALD PIERRE LEROC

Haïti - France : rançon ou punition ?

Le 17 avril 2025, le Président Français, monsieur Emmanuel Macron, a reconnu à demi-mot qu'il existe une anomalie historique entre Haïti et la France depuis la signature de l'ordonnance du Roi Charles X, réclamant à la première République Noire Indépendante une indemnité coloniale de 150 millions de francs-or en vue de dédommager les anciens propriétaires et négociants d'esclaves. Cet acte unilatéral, soutenu par les grandes puissances de l'époque, porte les germes d'une injustice à la fois morale et politique, d'une prédation impérialiste sans foi ni loi, d'une action rédhibitoire ayant pour conséquence l'effondrement des structures sociales et l'anéantissement du projet politique de cette nation qui ose remettre en cause le système esclavagiste institué pour enrichir une population dite civilisatrice et aliéner des femmes et des hommes, victimes de leur couleur de peau et de leur humanisme.

Beaucoup d'historiens, d'économistes et de chercheurs de tous horizons se sont penchés sur la portée discriminatoire, injuste et délictueuse de cette ordonnance, leur conclusion ne laisse personne indifférent, sauf celles et ceux qui ont cherché à phagocyter l'histoire, à effacer de la mémoire collective cette décision infamante. Ils ont démontré à travers des faits que la France a voulu laver l'affront de la défaite en exigeant une réparation financière pour préjudices moraux subis lors des différentes batailles qui ont conduit à l'indépendance de ce territoire qui fut pendant longtemps la principale source de revenus du peuple français.



Se priver de cette colonie, c'est se condamner à perpétuité à vivre de remords et de regrets. Il fallait se venger, faire plier ces anciens esclaves en leur menaçant d'une nouvelle guerre avec toutes les atrocités que cela comporte. Avec son ingéniosité macabre, Charles X a concocté un plan vertigineux, celui d'asphyxier Haïti avec une dette dont elle ne se remettra jamais. Quelle facétie ! Sans détours, ce vieux Roi, habité par la colère et la haine, titillé par la faillite, dépourvu de toute humanité, a mis à exécution son plan macabre.

Au CORECOHF, on a voulu comprendre, décortiquer tout le mécanisme qui a conduit à la mise en

place de cette notion de “Dette de l’indépendance ”et nous avons donné la parole, selon un cadre défini, à des chercheurs, écrivains, universitaires pour nous donner leur version des faits en analysant les conséquences politiques de l’ordonnance sur le développement d’Haïti.

Notre pays s’est appauvri pendant plus d’un siècle en contractant des dettes auprès des banques françaises et américaines pour assouvir la soif prédatrice de la France. Aucun gouvernement français, de gauche ou de droite, n’a jamais osé regarder l’histoire en face et enlever cette tâche qui entache la crédibilité de ce pays qui se veut le chantre des droits de l’homme et du citoyen.

Après plusieurs siècles d’esclavage à travailler du matin au soir en dehors de tous les principes élémentaires du droit, sans être rémunérés sous quelque forme que ce soit, les descendants d’esclaves n’ont jamais réclamé ni réparation ni pardon de la part de leurs tortionnaires ; bien au contraire, ils se voient infligés une punition : dédommager les bourreaux pour avoir brisé les chaînes de la servitude.

Monsieur Macron a institué une commission, composée d’une historienne haïtienne et d’un diplomate français, pour examiner le passé commun des deux peuples et construire un avenir apaisé. Il n’y a eu ni pardon ni restitution de la rançon. Il s’agit d’une facétie qui ne trompe personne. Des historiens et économistes haïtiens et français ont beaucoup travaillé sur la question, leurs travaux sont disponibles et accessibles sur tous les supports, le Président Macron n’aurait qu’à les consulter pour se faire une idée des enjeux sociaux et politiques de cette duperie et réparer une fois pour toute cette incohérence de l’histoire. Il a préféré bouter en touche à la manière du Ponce Pilate. Cette commission, à moins qu’on se trompe dans le bon sens, n’est qu’une manifestation flagrante de la volonté de noyer le poisson dans les eaux boueuses de l’amalgame.

Les 150 millions de francs-or de 1825, en dehors des tarifs douaniers préférentiels imposés au gouvernement haïtien de l’époque , dépassent aujourd’hui , d’après des spécialistes, plus de 200 milliards de dollars. Nous réclamons qu’ils soient restitués à Haïti sous forme de d’investissements à caractère social, éducatif et structurel pour que les peuples puissent construire un avenir commun. Et, ce sera justice !!!

Ca Bouge chez nous — au CORECOHF

PAR RONALD JEAN-BAPTISTE



Dans ce numéro spécial, Ansanm Ansanm se consacre à un sujet d'actualité épineux : « La dette de l'indépendance d'Haïti » en offrant une tribune à des chercheurs, écrivains et universitaires. Il est indéniable que le CORECOHF, à travers son journal, aborde une variété de thèmes et propose des articles soigneusement documentés et réfléchis.

En parallèle de la publication de son mensuel, il continue à se mobiliser au service de la communauté haïtienne de France en jouant son rôle d'acteur lors de différents événements, comme celui de la journée de la communauté haïtienne de France prévue

pour le samedi 28 juin 2025 à la Bourse du travail, à Saint-Denis. Grâce à ses réseaux de partenariat, il s'adjoit à d'autres associations pour animer, historiciser notre vie communautaire.

- Le 12 avril dernier, le CORECOHF a ainsi collaboré avec l'association EVO à l'occasion de la sixième édition de « Haïti je connais ». Comme à son habitude, l'organisation a fait preuve d'un professionnalisme exemplaire, ravissant le public présent.

- Le mercredi 30 avril, notre équipe a assisté au Gala des Visionnaires, un événement prestigieux orchestré par Nathalie Rouzier à Villeron, dans le Val d'Oise. Ce rassemblement a réuni des figures de proue qui sont le poumon des activités professionnelles de notre communauté, témoignant ainsi de l'importance de cette soirée.

- Le CORECOHF s'engage également à promouvoir tous les talents, qu'ils soient professionnels ou artistiques. Nous aurons l'honneur de remettre une plaque d'honneur pour l'ensemble de sa carrière à une institution musicale haïtienne emblématique, l'orchestre Tropicana d'Haïti, fondé en 1963 et ayant su faire vibrer des générations entières.

Contribution des écrivains et chercheurs à ce numéro spécial

Géopolitique de la dette Par Jean-Marie Théodat



Le 17 avril 2025 le président français Emmanuel Macron annonce la création d'une Commission formée d'historiens haïtiens et français pour analyser l'impact de la dette imposée par la France à Haïti en 1825.

Il s'agit de la réponse officielle de la France à la demande solennelle adressée par le président haïtien Leslie Voltaire le 1 janvier 2025 en vue du remboursement de la somme que Haïti a dû verser à la France pour la reconnaissance de son indépendance proclamée en 1804 après la défaite française de Vertières, le 18 novembre 1803. Soit un montant global de 150 millions de francs-or.

Pour les Haïtiens il s'agit de récupérer une rançon indue, un versement consenti sous la menace d'un ultimatum

en juillet 1825 à l'occasion de la mission du baron de Mackau. Le terme « rançon » est ici justifié par le caractère odieux des indemnités versées par les descendants d'esclaves aux héritiers de leurs anciens maîtres.

Pour les Français, il s'agit de la reconnaissance d'une dette morale, pour reprendre les propos du président François Hollande lors de sa visite à Port-au-Prince en 2015. L'invitation à regarder vers l'avenir contenu dans la déclaration d'Emmanuel Macron relève de l'exercice de style visant à apaiser le débat. Mais c'est aussi la porte ouverte à une coopération plus généreuse et plus attentive aux doléances haïtiennes.

Dette ou rançon ? Les dés sont jetés sur les réseaux sociaux, mais il appartient aux experts de trancher. Leur marge de manœuvre est un chemin de crête entre les évaluations haïtiennes qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards de dollars et la situation financière contrainte de la France.

Le propos c'est d'éclairer le débat en mettant en perspective la valeur sémantique des deux termes qui renvoient à une dissymétrie des rapports dans une dialectique des forces où le plus fort n'est pas toujours assuré de gagner.

Deux cents ans de solitude haïtienne

En cette année de commémoration de la signature de l'Ordonnance de Charles X, octroyant son indépendance à l'ancienne colonie française de Saint-Domingue, l'actualité fourmille de publications et d'articles qui ont fini par transformer une question d'intérêt historique connu dans les seuls cercles académiques en phénomène de masse sur les réseaux sociaux. Cet épisode, largement ignoré du roman national français et haïtien, est revenu comme un fantôme hanté les

relations entre les deux nations. D'aucuns s'interrogent à présent sur la légitimité des demandes, par Haïti, de remboursement de la « dette de l'indépendance ».

Pour ma part, je me suis surtout intéressé au paradoxe du versement d'une rançon par le vainqueur au vaincu. À travers le concept de « géopolitique des faibles », j'ai proposé une clé d'interprétation. Deux États en quête de légitimité qui s'appuient l'un sur l'autre pour exister : sur la scène Caraïbe pour la France, après la défaite de 1803 et la vente de la Louisiane ; sur la scène mondiale pour Haïti, un État marron non reconnu par personne.

Toute dette suppose une dialectique, une interaction entre des partenaires, avec d'un côté un engagement, et de l'autre une attente légitime, qui ne prennent fin qu'à extinction complète de ladite dette.

Qu'il s'agisse d'une dette matérielle ou d'une dette symbolique, la dialectique se caractérise par la réversibilité du lien ici fondé sur la parole donnée. Celle-ci tient alors lieu de monnaie d'échange dont la valeur dépend de la capacité des deux partis à la respecter.

Lorsqu'il s'agit d'un rapport entre des personnes civiles, cela prend la forme d'un engagement scellé devant les autorités publiques. Celles-ci, en cas de litige, peuvent intervenir pour trancher. C'est pour cela qu'il existe des tribunaux, des avocats et des juges. Pour expédier ce type d'affaires, il existe des lois et une jurisprudence qui permettent en toute occasion de trouver une entente entre les protagonistes. C'est la condition de la paix sociale et de la bonne marche d'une économie : des lois sûres et une justice fiable.

Il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de relations internationales. Les États sont des monstres froids : leurs engagements les plus sacrés peuvent être dénoncés par décision unilatérale lorsque leurs intérêts vitaux sont en jeu. Leur souveraineté ne souffre aucun empiètement d'une justice exogène.

Haïti était seule face au reste du monde en 1825. C'est avec l'accord tacite des autres puissances européennes que la France entend exercer son droit d'octroi de son ordonnance. Le traité de Vienne (1815) reconnaît à Paris tous les droits sur son ancienne colonie. Haïti ne pouvait même pas compter sur les USA qui depuis la déclaration de Monroe de 1823 menacent pourtant de représailles toute nation européenne intervenant militairement dans les anciennes colonies des Amériques. Les républiques sœurs d'Amérique latine (Mexique, Grande Colombie, Brésil) n'ont pas osé se fâcher avec la France en reconnaissant officiellement l'État d'Haïti. La mise au ban des nations pouvait durer longtemps.

L'ordonnance de Charles X se révèle le sésame indispensable à la reconnaissance par toute autre nation. C'est pour cela que les Haïtiens étaient avides de cette reconnaissance par la France de leur indépendance, pour cela qu'ils ont accepté de signer. La liberté n'avait pas de prix. Deux cents ans plus tard, en dépit de la légitimité morale des Haïtiens à revendiquer la restitution de la « rançon » de l'indépendance, il n'existe aucun tribunal au-dessus des États pour forcer la France à déboursier le moindre liard.

Dans ces conditions, quelle valeur ont les réclamations d'Haïti ? Ont-elles vocation à rester indéfiniment sans réponse ? Cette parole, peut-elle être ignorée longtemps sans conséquences pour la France ?

La loi de la jungle

En dépit des avancées réalisées depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale, il n'existe pas de justice internationale valable pour les Etats. Il n'a jamais été question de juger des Etats, mais seulement des individus impliqués dans des crimes jugés contraires aux valeurs fondamentales de l'humanité. Ainsi fut mis en place le tribunal spécial de Nuremberg (1945- 1946) pour statuer sur le sort de 24 grands criminels nazis. En l'occurrence, il s'agissait d'un tribunal militaire international dont la composition avait été pesée au trébuchet des intérêts des vainqueurs. Ce fut un prélude à la création du Tribunal Pénal International, une instance ad hoc destinée à juger des crimes de guerre dans le cadre de conflits spécifiques comme en 1993 en ex-Yougoslavie et en 1994 au Rwanda.

De même, il existe une Cour Pénale Internationale, créée en 1998, mais elle n'a compétence à juger que des individus pour des crimes de guerre, de génocide ou de torture, donc elle est incompétente en matière de relations internationales. CPI et TPI sont des instances organiquement liées à l'ONU, dont l'étendue des pouvoirs n'atteint pas la souveraineté des États. Les condamnations qui ont été prononcées à La Haye pour crimes de guerre contre les principaux responsables des guerres civiles au Libéria ou dans l'ex-Yougoslavie l'ont été sur la base d'une dignité universelle de la personne humaine à laquelle souscrivent toutes les nations. Et pourtant, tous les pays membres de l'ONU ne sont pas membres de ces instances.

Aucune des grandes puissances que sont les USA, la Chine ou la Russie ne reconnaissent l'autorité du CPI ou du TPI. De sorte que leurs résolutions n'ont qu'une valeur éthique qui ne peut en aucun cas être une entrave à l'action des Etats. Il n'existe pas à ce jour d'instance de justice au-dessus des Etats. Les démarches pour créer un tribunal universel patinent encore. L'ONU, disait le général de Gaulle, est « un machin » : ses résolutions n'engagent que ceux qui y croient.

La propension des plus forts à exercer sur leurs voisins les plus faibles une hégémonie naturelle qui ne s'embarrasse plus des précautions devenues superflues de la langue de bois confirme le basculement du monde dans une nouvelle ère : celle où la force est nue. Il ne s'agit pas d'une nouveauté mais, jusqu'à présent, la force prenait la précaution de se donner les apparences de la justice, et le privilège les apparences du droit. Aujourd'hui, tout masque jeté, l'idéal d'un monde meilleur où les attentes du plus grand nombre seront satisfaites a été jeté aux orties. Sur le plan national, les inégalités sociales induites par la plus ou moins grande proximité du pouvoir sont présentées comme factuelles, donc inévitables. Sur le plan international une nouvelle fracture se présente entre les USA et le reste du monde dans une logique des blocs qui fait voler en éclats toutes les certitudes de l'ordre ancien.

Les relations entre les États étant, jusqu'à preuve du contraire, régies par le principe de la loi du plus fort, Haïti ne trouve sur la scène internationale aucun soutien à ses revendications.

Même la formulation des exigences haïtiennes à la tribune de l'ONU en avril 2025 a été l'occasion de constater le silence du reste du monde sur le sort de notre pays. Il est peu probable que le nouveau tournant des relations internationales infirme cet axiome.

La France en 1825 était dans la position du plus fort, mais il s'agit d'une position relative : celle « du dan pouri gen fòs sou bannann mi », car elle n'était pas en position de reconquérir l'île. Sinon, Mackau ne serait pas venu avec un ultimatum, il aurait attaqué comme l'avait fait Leclerc en 1802, au risque de subir le même sort. L'empire ne négocie pas : il prend, lorsqu'il est en position de le faire. S'il ne le fait pas, c'est qu'il n'en a pas les moyens. C'est parce que l'issue d'un

tel combat était incertaine que tous les efforts de la France depuis les premières missions en 1814 tendent soit à négocier un protectorat, soit une reconnaissance contre indemnité pour les colons. Louis XVII d'abord puis Charles X ensuite, déléguèrent diverses missions auprès d'Henri Christophe d'Alexandre Pétion puis de Jean-Pierre Boyer pour accélérer la normalisation des relations avec Haïti devenue une véritable poule aux œufs d'or depuis qu'en 1822 le pays a presque triplé son territoire par l'annexion de l'ancienne colonie espagnole de l'Española. L'espoir de la France était de revenir en position de force dans une île dont elle avait été chassée par les esclaves insurgés. Plus de trente ans après le soulèvement général de 1791, il n'y avait plus aucun espoir de retour à l'ordre ancien. C'est, pour la France, une façon de faire contre mauvaise fortune bon cœur, que de reconnaître l'indépendance haïtienne. Il s'agit d'une offre marchande dont la valeur est jugée à l'aune des perspectives de développement de l'économie insulaire et des promesses d'investissements français dans l'agriculture et le commerce.

Dans un tel contexte, quelle est la place des relations entre la France et Haïti eu égard aux bouleversements survenus dans les relations internationales ? Quelle est la valeur de la dette ?

La force des faibles

Dans le jeu des rapports de force entre les pays, il arrive que le fort perde et que le faible triomphe, par une inversion prodigieuse des enjeux. L'histoire abonde d'exemples de conflits où le plus fort a dû faire retraite face au plus faible malgré la dissymétrie des rapports et des équipements de guerre. Nul n'aurait parié sur la défaite de l'armée napoléonienne face aux esclaves soulevés de Saint-Domingue. Nul n'aurait parié sur la défaite américaine au Vietnam. Mais il est une loi qu'un peuple qui se défend ne peut jamais être vaincu durablement sur son territoire par une armée d'occupation. Le temps joue en sa faveur. Il arrive aussi que l'ennemi d'hier soit le meilleur allié pour les combats de demain. Les Etats-Unis s'appuient désormais sur le Viet Nam pour contrer les ambitions chinoises en Asie du Sud-est. Et ce n'est pas sans raison que Donald Trump, le président des Etats-Unis, ménage aussi ouvertement Vladimir Poutine, c'est qu'il n'a pas désespéré de s'en faire un jour un allié contre la Chine qui demeure la seule vraie menace pour l'hégémonie américaine dans les décennies à venir.

Ainsi, poser la question de la dette d'Haïti vis-à-vis de la France, c'est poser la question de la place de l'éthique dans les nouvelles relations mondiales où l'initiative n'appartient plus seulement aux États ni aux États-Majors des armées, mais de plus en plus également à la société civile transnationale.

Si les revendications haïtiennes n'ont pas abouti jusqu'à ce jour sur le plan juridique, il leur reste une valeur éthique universelle qui relève de la dignité de l'effort humain. Au-delà des griefs liés à la colonisation et à l'esclavage, les Haïtiens portent en surcroît les stigmates d'une double dette qui les a obligés à verser des indemnités à ceux-là même qui les avaient fait travailler gratuitement durant plus d'un siècle. La cause haïtienne est devenue un symbole des relations d'oppression néocoloniale imposées par les anciennes métropoles aux anciens territoires dominés dont l'assujettissement s'est poursuivi par d'autres biais, notamment financiers. L'indemnité de 150 millions de francs or a attaché un fil-à-plomb à la patte de l'oiseau de la Liberté à Port-au-Prince, ce qui a contribué à lui couper les ailes.

Il serait hasardeux de juger le passé par ses conséquences qui sont infinies. Mais en analysant les motivations, on a une chance de toucher au cœur de l'action politique et à la raison active dans l'histoire. Au fond, dans leur géopolitique des faibles, Charles X et Jean-Pierre Boyer ont cru réaliser une bonne affaire. Pour le souverain français, il ne s'agit rien moins que de redorer le blason de la monarchie dans le cadre d'une Restauration qui doit répondre au mot d'ordre de « Make France Great Again » en quelque sorte. La gloire de l'empire est un élément symbolique à forte valeur positive dans le

narratif du pouvoir. Pour Boyer, l'onction française vaut adoubement pour lui-même, pour son régime et pour sa classe sociale à l'interne ; en plus d'ouvrir les portes de la reconnaissance par les autres nations à Haïti.

Aujourd'hui, deux cents ans plus tard, en avril 2025, le bilan est terrible pour Haïti considéré comme le pays le plus pauvre des Amériques. Il n'y a pas eu d'élections depuis 2016 et aucune autorité légitime ne peut se prévaloir de représenter une quelconque volonté populaire souverainement exprimée. La situation écologique est alarmante, il y a plus d'un million de personnes déplacées dans la capitale occupée à plus de 85% par les gangsters. Sans les transferts de la diaspora qui s'élèvent à 4 milliards de dollars par an, l'économie serait à l'arrêt. Plus de deux millions de personnes sont menacées de famine. Le tableau est sombre comme il ne l'a jamais été. Dans ces conditions de pouvoir faible, la voix d'Haïti est à peine audible dans les réunions entre les nations. Le pays est dans une situation de solitude existentielle qui menace son existence.

Et c'est sur la question de la dette que nous braquons tous les regards ?

Considérant bien les choses, 200 ans plus tard, la France et Haïti se retrouvent doublement menacées dans la Caraïbe par une politique américaine erratique qui menace nos valeurs et nos vies. À travers Haïti, c'est l'ensemble des afro-descendants qui s'interrogent sur le sens de l'engagement de la France en faveur des Libertés et des Droits de l'Homme dans le monde.

Quel autre pays que la France pour se sentir concernée par la tourmente où se trouve précipitée la République caraïbe ? La France reconnaît en avril 2025 par la voix du président de la République une dette morale envers Haïti. Or toute dette oblige. La France ne saurait rester insensible au drame du peuple haïtien.

Le moment semble venu d'un nouveau pacte dans les relations internationales qui tienne compte de cette formidable empathie exprimée envers Haïti à travers la déclaration du président de la République Emmanuel Macron, à travers les médias et la fondation pour la mémoire des esclaves (FME) en faveur d'une meilleure considération des doléances haïtiennes vis-à-vis de la dette. Par une coopération spéciale, intelligente et proactive qui intègre les DFA en première ligne, on pourrait définir une Coopération véritablement Décentralisée. Celle de Toussaint Louverture proposée à napoléon Bonaparte et qu'il a dédaigné. L'histoire ne présente pas deux fois de telles opportunités. Gageons qu'il existe en hauts lieux des mains pour les saisir.

Jean-Claude Bruffaerts

La « rançon de l'indépendance » vue de la France



Si 2025 donne un certain éclat à la question de la restitution de la rançon payée à partir de 1825 par Haïti pour que la France reconnaisse son indépendance, cette question de restitution va demander du temps.

1- Pourquoi une question aussi évidente va prendre du temps ?

Si la question de la restitution est posée sur le terrain purement de la légitimité, elle est évidente.

C'est une rançon odieuse qu'Haïti a dû payer à la France. Si elle est placée sur le terrain de la légalité et des tribunaux, elle va affronter de très nombreux obstacles qui freineront au mieux le processus pendant des dizaines d'années.

La déclaration du Président Emmanuel Macron du 17 avril 2025 et la création d'une commission sont un premier pas, la France sort du déni mais ne prend aucun engagement sur une éventuelle restitution. Certes, le débat devient public et la population française commence à être informée d'un pan de son histoire qui lui avait été caché.

Pour un dénouement de cette question qui entache les relations fran-

co-haïtiennes depuis deux siècles, cette question semble s'orienter par une négociation pour laquelle les 2 parties prenantes devront y participer de façon volontaire.

Mais ne nous trompons pas, il reste un long et dur travail d'information de la société civile française qui doit se poursuivre au-delà de 2025 dans un climat politique qui sera plus défavorable. Un vrai débat risque de ne pas concerner la fin du mandat du Président actuel or la future présidence de 2027-2032 semble se dessiner encore plus à droite et moins réceptive à ces questions.

2- Les obstacles à considérer

Premier obstacle : la gouvernance en Haïti

La France, si elle confirme l'acceptation de cette restitution, objectera que cela doit attendre la mise en place d'une gouvernance stable et reconnue de l'Etat haïtien.

Il y aura lieu de découpler ces deux questions : la restitution et l'avènement d'une gouvernance stable et reconnue par le peuple haïtien.

Ce découplage est nécessaire car les deux processus vont prendre du temps et il est possible de trouver les modalités et la mise en place d'un fonds de restitution dès à présent même si son utilisation peut attendre l'avènement d'un gouvernement légitime.

Travailler dans le même temps à la restitution des fonds volés par les Etats-Unis en 1914, lors de Pétrocaribe, du Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO), de la reconstruction avortée post-séisme et des fonds volés depuis 1957 aura le double avantage de compléter les moyens financiers nécessaires à la reconstruction du pays et d'asseoir la crédibilité des gouvernants. Il faut absolument sortir du débat stérile où la restitution resterait conditionnée au préalable à un gouvernement réellement représentatif de l'intérêt général.

Ces deux questions doivent être découplées pour avancer de front.

Deuxième obstacle : l'ignorance de la population française

La question de la restitution a toujours fait l'objet d'un déni de la part des autorités françaises. Il est donc urgent que cette question soit connue du plus grand nombre. L'année du bicentenaire doit être l'occasion d'une information spécifique en France dans les médias. Mais ce sont quelques milliers de personnes qui ont réellement suivi ce débat. Cet effort de médiation doit être poursuivi car les politiques ne se mobilisent que si leurs électeurs les pressent à le faire.

Troisième obstacle : quels intérêts a la France à entrer dans cette négociation ?

Dans une période de probable austérité à venir, la France ne s'engagera dans ce type de négociation que si elle y voit son intérêt ou si elle ne peut pas faire autrement car poussée par son opinion publique et par des pressions internationales.

Il faut donc souligner ici les intérêts que la France peut retirer d'une restitution :

- L'insécurité actuelle menée par les gangs avec l'appui des mafias et des cartels de drogue ne menace pas qu'Haïti. Cette insécurité va se propager dans toutes les Caraïbes et menacera les territoires français de la Caraïbes. Un appui de pays francophones au rétablissement d'un gouvernement stable permettra à la France de remédier à un problème qui va également la toucher à terme. Elle permettra de rétablir une relation de confiance entre la France et Haïti et de mieux aborder cette question épineuse de la restitution.

- Si un pays qui a pour langue officielle le français, à côté de la langue maternelle créole, sombre, c'est toute la francophonie qui en souffrira. Surtout dans un contexte où un certain nombre de pays africains se détournent de l'utilisation du français.

Le français doit trouver sa place dans un monde multipolaire aux côtés de l'anglais et de l'espagnol. Haïti a l'avantage d'avoir une diaspora importante dans des pays anglophones, hispanophones et francophones et de pouvoir défendre ce multilinguisme dans lequel le français a toute sa place.

- Les rapports Nord-Sud qui ont pris le pas sur les rapports Ouest-Est sont encore en train d'évoluer avec un Occident qui se disloque : avec des USA qui confirment leur volonté isolationniste. De nouvelles alliances sont à créer pour la France, avec les pays africains, dans un premier temps et probablement avec d'autres pays des Amériques et de l'Asie. La façon dont la France abordera cette question de la restitution sera suivie de près par de nombreux pays et sera un test sur sa capacité à respecter ses partenaires.

Conclusion : L'aboutissement de la question de la restitution va être une démarche qui va nécessiter du temps et des efforts continus. Cela ne peut pas être une solution miraculeuse aux problèmes actuels du pays. Cependant l'implication de la société civile française et la recherche d'alliés à l'international permettront à Haïti d'avancer.

Jacques NESI

Haïti : 200 ans de la rançon d'indépendance, et la mort de l'Haïtien



Le choix du terme « rançon » souligne un parti-pris qui mérite d'être souligné. Il renvoie à une organisation de connaissances et de savoir traitant de l'histoire à une époque donnée. En effet, l'historiographie martèle plutôt le terme « dette » voire celui de « double dette » (capital extorqué et intérêts cumulés) alors que l'ordonnance signée le 17 avril 1825 en son article 2 emploie le terme « indemnité », correspondant à « la somme de cent cinquante millions de francs, destinés à dédommager les anciens colons. » Les mécanismes de l'ingénierie financière construite par la France sont tissés de mensonges, de duperie, d'escroquerie, de captation des ressources d'un jeune Etat : la signature de l'ordonnance, quoiqu'entourée de chants d'opérette, est l'aboutissement d'une opération musclée, renouvelée et réactivée par les 400 canons montés sur des vaisseaux de guerre redoutables.

Tout à coup, le registre change : c'est un mélange d'inimitié liée à l'humiliation, de la souffrance surajoutée aux méfaits de l'insoumission. Derrière le simulacre de la paix et de la réconciliation gardée jalousement par le vaincu, se dessine la mort de l'Haïtien qui apporte la rançon de ses frères d'Afrique à ses anciens bourreaux, de surcroît, horlogers d'un destin hypothéqué, tant sont lourdes les conséquences du rapt. Ont-elles un lien avec le retard accusé par Haïti en matière de développement ?

Notre hypothèse : les conséquences économiques, politiques, et anthropologiques, culturelles entraînées par la rançon renouvellent leurs liens

avec la construction d'une trajectoire renouvelée visant à la trivialisation des défis d'Haïti. La trivialisation s'entend par la reproduction de l'emprise coloniale par le recours à des mécanismes d'avilissement, d'humiliation qui conduisent l'ex-colonisé à s'enchaîner au colonisateur par les comportements, les attitudes, les modes de pensée souvent invisibles, proches de l'aliénation.

Cela passe par l'activation du registre colonial : d'abord, l'acte décidé par le monarque français transpire son imperium étendu, puisqu'une ordonnance est un acte juridique qui confirme la prééminence de la métropole sur « la partie française de Saint Domingue ». Son insertion dans le corps juridique local renseigne sur la démarche française de prolonger les liens de dépendance politique. La lecture du rapport Mackau « Haïti-France, les chaînes de la dette. Le rapport Mackau, édition intégrale annotée et commentée par Marcel Dorigny, Jean-Marie Théodat, en 2021) montre que c'est par le recours à la violence que s'est imposé le versement de l'indemnité. Matrice de la soumission, constamment présente à tous les moments de l'histoire coloniale, la violence du souverain français étouffe et asphyxie toute insubordination locale. Forcée dans le sang, les sueurs, la poudre et la boue, la

Nation haïtienne restera associée à cette violence, marqueur de tout régime politique qui aura scellé sa trajectoire historique : coups d'Etat, jacqueries, révolte, révolution. Ensuite, la violence aura marqué les différentes initiatives visant à forger l'ordre politique caractérisé par le mimétisme institutionnel, la reproduction des savoirs, des codes juridiques à travers l'importation des recettes éprouvées en France aux termes des années de formation des élites politiques, économiques et intellectuelles.

Prolongeant les liens de sujétion d'Haïti envers la France, fières d'être hellénisées, les élites locales composées de « nègres gréco-latins » qui comptent pourtant leurs « semblables » en Occident et non en Haïti ont reproduit le système plantationnaire caractérisé par le rejet des nouveaux libres, des masses analphabètes, exploitées, méprisées, mises en quarantaine d'ailleurs depuis deux siècles comme étant des « indésirables » inéligibles à la « communauté des semblables ». Point d'école socialisatrice, point d'infrastructures sanitaires, point de machines agricoles, point de voies d'émancipation. La perpétuation du modèle colonial visible encore aujourd'hui dans la société haïtienne n'est pas sans lien avec la mort de l'Haïtien.

Que veut dire la mort de l'Haïtien ? Une double interprétation est ici proposée : la mort de l'Haïtien signifie qu'une manière de penser l'Haïtien, être sociable spécifique, trituré par la machine coloniale, sorti des entrailles d'esclavage et des formes de batardisation, mais digne et appelé à évoluer comme tout individu revendiquant son égalité avec l'Occident, s'est effondrée depuis la signature de l'ordonnance royale. Quant à l'autre interprétation, elle signifie que l'Haïtien, serait voué à disparaître comme objet stimulant, porte-étendard de la révolution humaniste prolongeant et dépassant les révolutions américaine et française. Sa révolution est rejetée par la charge symbolique qu'elle porte et les menaces de disparition d'ordre colonial qu'elle recèle. Cette mort de l'Haïtien, programmée, construite, structurée par le carcan colonial que représente l'ordonnance royale, est au cœur même de l'évaluation des conséquences économiques.

Elles frappent de plein fouet l'économie haïtienne qui émerge avec peine des décombres de la guerre : la stratégie militaire du razzia avait anémié les assises d'une économie compromise désormais par la forte indemnité de 150 millions de francs correspondant à 10 ans de ressources fiscales d'Haïti et soutenue par des mesures restrictives imposées par le gouvernement de Boyer. Elles sont destinées au paiement de la charge de « la dette de l'indépendance ». Impopulaires, elles contraignent la petite paysannerie, déjà malmenée par les stigmates récents de l'esclavage à consacrer ses ressources tirées pour l'essentiel de l'exploitation caféière au paiement de la « rançon ». Celle-ci est si insupportable que ce que craignait Boyer au moment de la signature de l'ordonnance arriva : l'insolvabilité est patente dès 1838, la partie haïtienne, contrainte de renégocier à la baisse, soit 90 millions de francs, mais le trésor haïtien est obligé d'opérer des ponctions annuelles colossales, et d'emprunter à nouveau sur le marché français, ce qui aura permis d'acquitter les derniers millions jusqu'en 1920, dans un contexte de pénétration violente d'une autre puissance rivale et dominatrice dans les terres haïtiennes. Dès lors s'organise une « spirale infernale » de la dette d'Haïti, cause de son sous-développement.

Puis se concrétisent également par la même occasion les conditions de la deshumanisation de l'Haïtien obligé de fuir pour survivre, contraint de se projeter dans « un espace compartimenté » où accueilli, à coups de crosse aux frontières, défiguré, défait, démantelé, « il s'engouffre dans les villes interdites » (F. Fanon :1961) il est préparé, par sa mentalité de colonisé, à vendre sa force de travail au prix dérisoire à de nouveaux colons. Il est contraint

de traverser des longues forêts infestées de bêtes sauvages, condamné à assignation permanente, derrière des murs et barbelés, parce que vainqueur d'un ordre inégalitaire, mangeur d'hommes, bouffi de sang d'êtres vivants arrachés à leurs dieux, leurs terres, leur univers, parce que les ressources qui auraient dû être destinées au financement des structures d'émancipation sociale de l'Haïtien (éducation, science, modernisation de l'agriculture...) sont vampirisées par les colons propriétaires de fonds, les négociants négriers et les intermédiaires financiers. Vaincus par les anciens esclaves, ils ont pris leur revanche : participant à l'asphyxie d'Haïti pour des siècles de retard non rattrapables exacerbés par les tenants de l'ordre international à travers ses représentants locaux, ils reproduisent les diverses formes de dépendance : extraversion, prédation, extorsion, captation des ressources locales.

L'homme haïtien malmené par les conséquences de cette lourde « rançon » a été accueilli dans un monde qui le rejette par la rupture qu'il postule avec la civilisation occidentale. Le régicide de Dessalines a contrarié ce vieux rêve, vidé de sa substance par les élites pressées de reproduire la pensée forgée dans le cadre de l'affirmation de la suprématie d'une culture par rapport à celle de l'autochtone. Et les souffrances que cette confrontation violente mais sournoise secrète ne sauraient être réparées par quelques milliards, fut-ce le résultat d'une générosité in extremis, d'un prince qui d'une main secourable, risquerait de créer une nouvelle tribu de voleurs locaux avec la complicité d'acteurs étrangers, qui participeraient, une nouvelle fois, après PetroCaribe à l'appauvrissement d'Haïti, à l'enracinement de sa dépendance, à l'impossible rattrapage des autres nations, à sa disparation physique, à son « étranglement » (R.Peck : 2017) et à la dynamique de sa trivialisation.



GARAGE KSL TAXIS MULTISERVICES

Entretien Automobile Toutes Marques

Service Express-Vidange-Plaquettes-Disques-Location Relais



SPECIALISTE TAXIS PARISIEN



Plaquettes Express:

Distribution Toutes marques, Embreyage, Amortisseurs, Pneus sur commandes

PROMOTION ! Vidange

A partir de 99€_{ht}



FLYER AVRIL

Inclus:

- Huile 5L (100% Synthétique 5w30)
- Filtre à Huile
- Plus de 12 points de contrôle!

Offre valable jusqu'au 1 Mai 2025. Valable pour une vidange simple. Offre non cumulable avec les autres offres.

5 Rue Casses
93400 Saint-Ouen
01.40.10.19.09
www.GarageKSL.com
www.facebook.com/garageKSL





La Guepe

LA REINE DU PLAISIR



NOIRE



Pompes Funèbres DESILUS

La volonté d'être à vos côtés...



Authentic

BRAND

Pour tous vos besoins en Graphique design, mise en page, création de site web, montage vidéo etc.

+509 40 38 2119 | admin@authenticbrand.co | [@authenticbrandh](https://www.instagram.com/authenticbrandh)

5 Questions à ...

Le CORECOHF vous invite à rencontrer
Madame Rébecca CADEAU

PAR ERNEST NAISSANT ET JUDITH NINVIL



La double rançon, contrainte et forcée, payée par Haïti à la France pendant plus d'un siècle, est devenue depuis 2003 une tâche blanche française au milieu d'une étoffe noire haïtienne qui retient l'attention de beaucoup d'observateurs avisés. La belle image de terre de la déclaration universelle des droits de l'homme que la France a toujours voulu véhiculer en a pris un coup. 17 avril 1825 - 17 avril 2025 - deux cents ans d'histoire entachés d'une dette ignoble que le peuple haïtien essaie par tous moyens d'y remédier en adressant des requêtes de réparation à la France. Pour bien comprendre le sens de ce réveil des consciences, ANSANM ANSANM a le privilège d'interroger Rébecca CADEAU, doctorante et chercheuse en sciences sociales afin d'apporter son expertise sur la question de la dette.

AA/- Madame Rébecca CADEAU le mensuel ANSANM ANSANM vous remercie d'avoir accepté de répondre à ses questions pour son numéro spécial du mois de mai totalement consacré au 200ème anniversaire de l'ordonnance de Charles X émise le 17 avril 1825. Avant tout, pourriez-vous vous présenter à notre lectorat ?

RC/ Je m'appelle Rébecca CADEAU. Je suis géographe-sociologue. Je prépare actuellement une thèse de doctorat en Géographie humaine sur les Migrations internationales haïtiennes à l'Université Sorbonne Paris Nord et à l'Université de Montréal.

AA/- Dès qu'on évoque l'ordonnance de Charles X du 17 avril 1825, on voit tout de suite la somme de 150 millions de francs or versée par Haïti à la France. Pour la désigner, certains parlent de la dette, d'autres d'extorsion, de rançon ou encore de hold-up. De tous ces vocables lesquels, selon vous, seraient les mieux appropriés ? Pourquoi ?

Vous savez, la façon de nommer les faits et les événements est une question de point de vue et de positionnement épistémologique/politique. Dans le cas précis de la reconnaissance officielle de l'Indépendance d'Haïti, est-ce qu'on parle du point de vue des intérêts capitalistes des esclavagistes ou est-ce qu'on parle du point de vue des esclavagisé.e.s (terme proposé notamment par Françoise Vergès) ?

On dira « dette », en s'inscrivant dans la logique des capitalistes qui placent au dessus de tout le respect de la propriété privée, quelle qu'elle soit, et s'estiment donc légitimes d'être indemnisés pour leurs investissements et la perte de leurs moyens de production de richesse alors que le contexte politique et géopolitique est autre qu'une question de somme à payer mais de la non-reconnaissance de la victoire des vainqueur.e.s et de leur pénalisation par un blocus. Il ne s'est pas agi d'acheter l'indépendance mais de l'arracher au prix de sang et de vies. On dira « rançon, extorsion, hold-up » pour signifier l'injustice de l'empire colonial vaincu par ses ancien.ne.s esclavagisé.e.s via le chantage de l'indemnisation des colons. Le vocable le plus approprié dépend du point de vue adopté par celui/celle qui parle.

AA/- Dans l'échelle des causes responsables de la situation désastreuse d'Haïti, à quel niveau de responsabilité situeriez-vous cette rançon ?

RC/ De toute évidence, cette rançon représente un très lourd tribut pour la jeune nation (capital, intérêts, prime, frais bancaires, faux frais bancaires, commissions, etc.). Cela dit, la rançon en elle-même (qui équivaut à 3 fois le PIB d'Haïti à l'époque), aussi énorme soit elle, n'était pas insurmontable pour Haïti. Selon l'historien haïtien Alain Turnier (2017), un ministre des relations extérieures la considérait même à la fin des années 1860 « d'une importance peu considérable » (p. 29) comparée à celle d'autres nations américaines. Comment, dès lors, a-t-elle pu autant entraver le développement d'Haïti ?

La réponse semble être plus dans sa gestion que dans la somme en elle-même. En effet, l'Etat d'Haïti a dû souscrire à de multiples emprunts pour payer les échéances. Les banquiers français purent ainsi agir tel le FMI aujourd'hui, en imposant de nouvelles politiques économiques et de nouveaux emprunts à des taux très élevés. On peut ainsi voir dans la rançon une expérimentation de ce qui va être cyniquement appelé « aide au développement » au XXe siècle, mais qui est en réalité du colonialisme économique. Ainsi, si la rançon n'est pas en elle-même la cause principale de la situation désastreuse d'Haïti, elle constitue assurément une première brèche qui a permis ensuite de noyer progressivement la Première République Noire.

AA/- En 2003, lorsque le président Jean Bertrand Aristide a demandé à la France de restituer à Haïti cet argent, les dirigeants français feignaient de la nier par crainte d'un effet de domino ? Une telle attitude était-elle justifiée au regard de la nature de ce que réclamait Haïti ?

RC/ Il aurait pu avoir un effet domino dans le cas où les anciennes colonies françaises suivraient l'exemple d'Haïti. Cela représente certes un trop gros enjeu pour la France qui a attendu deux siècles après l'indépendance de sa première colonie pour reconnaître l'esclavage comme crime contre l'humanité (Loi Taubira 2001). Mais l'importance de la somme à restituer et les effets d'un tel acte ne justifient en rien le déni, ni l'attitude dilatoire des présidents français à parler uniquement de « dette morale », « « réparation symbolique », ou à former des commissions d'exploration de la « dette »...

AA/- Il n'est un secret pour personne, Haïti représentait avec sa révolution un danger pour tous les pays colonisateurs. N'y avait-il pas à l'époque une volonté des puissances coloniales de saboter ce jeune État ?

La guerre de l'Indépendance haïtienne, qui s'inscrit dans les mouvements révolutionnaires de l'Atlantique au XVIIIe siècle, a énormément ébranlé le système capitaliste basé sur l'esclavage racial et raciste. Suite à la naissance d'Haïti, les jours de la Traite négrière étaient comptés, et il a fallu moins d'un siècle ensuite pour que tous les empires coloniaux occidentaux abolissent l'esclavage.

Force est de constater que ces empires, dont la richesse est basée sur la mise au travail forcé de populations noires déportées à cet effet, ont tout fait pour entraver l'émancipation d'Haïti. Toutefois, ce ne sont pas eux qui sont à l'origine de la rançon. Ils y étaient même opposés, souhaitant plutôt asphyxier l'île par un blocus, au moins au début du XIXe siècle. Le « remboursement » a été proposé en premier lieu par des Chefs d'Etat haïtiens (tel Pétion) et les élites haïtiennes qui voulaient permettre à la jeune nation de commercer officiellement. Ils étaient avides d'exploiter à leur profit la richesse de ce qui était la colonie la plus lucrative au monde avant la Guerre de l'indépendance. Cette vision n'était bien entendu pas forcément partagée par la population haïtienne, notamment par la paysannerie qui savait que cela impliquerait le retour vers un système de plantations ; ce qui, même sans l'esclavage, n'était pas acceptable pour beaucoup d'entre eux. De leur côté, les Français pouvaient difficilement refuser à long terme, alors ils ont trouvé un moyen pour empoisonner la reconnaissance de l'Etat d'Haïti. On peut effectivement dire que la rançon et sa gestion ont été une tentative de saboter le jeune Etat. Ainsi, si une forme bien spécifique de colonisation (celle basée sur la Traite négrière et l'Esclavage) voyait en Haïti un ennemi mortel à abattre, elle a perdu ce combat et c'est elle qui a disparu en moins d'un siècle. Malheureusement, elle a été remplacée par une autre forme de colonisation économique (les aides), qui s'est servi de la rançon pour mettre Haïti sous tutelle.

Merci !

Le chiffre de Ansanm Ansanm

PAR ANDY DELPECHE

1825

Diable, quelle mouche avait piqué le Roi Charles X pour imposer via une ordonnance à une jeune nation de payer autant d'argent ?

L'on est en droit de se demander pourquoi Jean Pierre Boyer en tant que président en exercice et l'élite de l'époque avaient-ils accepté de s'acquitter d'une dette aussi inhumaine qu'incongrue ?

Certes, nous sommes au 21ème siècle, les mentalités, droits et devoirs ont évolué, tant mieux. Cependant, nous sommes en droit de nous demander ce qui s'est passé dans la tête du Roi, était-il apte psychologiquement. Nos interrogations n'auront évidemment pas de réponse, mais elles auront au moins démontré que l'humanité vient de loin, voire de très loin.

Vu l'indécence qui caractérise cet acte illégal, inhumain du Roi Charles X, parler de petitesse d'esprit serait trop élogieux pour décrire ce qui représente à nos yeux un sinistre personnage, esclavagiste de son état.

L'ordonnance du Roi Charles X restera à nos yeux un affront du monde libre à tout peuple qui, aux prix des sacrifices, avait brisé les chaînes de l'esclavage. 1825 constitue pour tout Haïtien le point de départ de la tragédie sociale et politique de notre pays. Par son geste, le Roi Charles X a voulu restaurer l'esclavage en Haïti. 1825 restera une tâche indélébile entre les deux peuples.

Nos Pépites

LES PAYSANS HAÏTIENS : LES VÉRITABLES HÉROS SACRIFIÉS DE L'INDÉPENDANCE

PAR MARJORIE DASNÉ

Imaginez un instant, vous venez à peine de gagner votre liberté après des siècles d'esclavage, et voilà qu'on vous impose de payer pour cette liberté. C'est exactement ce qui s'est produit en 1825, lorsque la France a imposé à Haïti une véritable "rançon de l'indépendance", une dette colossale en échange de la simple reconnaissance de sa souveraineté. Mais qui a vraiment porté ce fardeau écrasant pendant plus d'un siècle? Ce sont les paysans haïtiens, ces mains anonymes qui ont arrosé de leur sueur les terres d'une liberté chèrement acquise.

Quand les navires français ont menacé Port-au-Prince en 1825, les élites haïtiennes ont signé sous la contrainte, mais ce sont les paysans qui ont dû payer. Ces hommes et femmes, dont beaucoup étaient d'anciens esclaves ou leurs descendants directs, se sont retrouvés pris dans un piège cruel : ils avaient échappé aux chaînes physiques de l'esclavage pour tomber dans l'étau invisible de la dette.



Source: www.rts.ch

Dans les champs de café qui s'étendaient à perte de vue sur les montagnes haïtiennes, ces sacrifiés travaillent du lever au coucher du soleil. Chaque grain de café qu'ils récoltaient était destiné à traverser l'océan sans jamais nourrir leur propre famille. Le système fiscal mis en place était impitoyable : la majeure partie des récoltes de café, de canne à sucre et de coton partait directement pour financer cette dette imposée. Les taxes s'abattaient sur les paysans comme une pluie d'orage sur des toits déjà percés.

Pour chaque sac de café vendu, une partie dérisoire revenait à celui qui l'avait cultivé.

La vie quotidienne de ces paysans était un combat permanent. Levés avant l'aube, ils affrontaient les caprices du climat tropical avec des outils rudimentaires. Dans les cases modestes où s'entassaient des familles entières, on rêvait rarement d'un avenir meilleur. Comment le pourrait-on quand chaque jour est une lutte pour la simple survie? Les enfants grandissaient sans éducation, les malades sans soins, les routes restaient impraticables, tandis que les bateaux chargés des fruits de ce labeur quittaient régulièrement les ports haïtiens.

Cette dette a saigné Haïti pendant des générations. Comment construire des écoles quand chaque gourde est destinée à rembourser Paris? Comment développer une économie locale quand toute la production est orientée vers l'exportation à bas prix ? Les paysans, véritables moteurs économiques du pays, s'épuisaient pour un développement qui ne venait jamais.

Même après la fin du paiement, l'ombre de cette dette planait toujours sur les campagnes haïtiennes. Les structures d'exploitation étaient en place, les habitudes de production orientées vers l'extérieur, et les paysans restaient marginalisés dans leur propre pays. La dette est peut-être soldée sur le papier, mais ses conséquences continuent à façonner le destin d'Haïti.

L'histoire officielle mentionne rarement ces visages anonymes qui ont porté Haïti à bout de bras pendant plus d'un siècle. On parle des présidents, des traités et des sommes astronomiques, mais rarement de Marie-Claire qui cassait la canne à sucre jusqu'à ce que ses mains saignent, ou de Joseph qui portait des sacs de café sur des kilomètres de sentiers montagneux.

Aujourd'hui, il est temps de reconnaître que l'indépendance d'Haïti a été payée deux fois : d'abord par le sang des révolutionnaires, puis par la sueur des paysans. Leur sacrifice n'était pas un choix, mais une obligation imposée. Leur résilience face à cette injustice historique mérite d'être célébrée et enseignée.

Car si Haïti tient encore debout malgré les coups du sort, c'est grâce à la force de ses paysans qui, génération après génération, ont continué à cultiver cette terre chèrement acquise, portant sur leurs épaules le poids d'une liberté dont ils n'ont jamais pleinement goûté les fruits.

Que se passe-t-il ailleurs qu'au CORECOHF ?

PAR ERNEST NAISSANT ET JUDITH NINVIL



17 avril 2025, voilà déjà deux cents ans depuis que la France a extorqué Haïti d'une somme de 150 millions de francs or. Ce montant représentait à peu près 10 ans du produit intérieur brut du pays pour ensuite être réduit en 1838 à 90 millions. En réalité ce montant n'était que la face visible de ladite rançon, car les intérêts de retard et du prêt contracté étaient encore plus importants que la somme réclamée et c'est en ce sens qu'on parle aujourd'hui de double dette ou plutôt de double rançon.

Le vendredi 9 avril 2025, l'ambassade d'Haïti a sauté sur l'occasion pour organiser une conférence autour de cette question épineuse à tout point de vue. Pour ce faire, le chargé d'affaires, monsieur Louino Volcy, a fait appel à l'historienne, Gusti-Karla Gaillard-Pourchet pour parler de la double dette de l'indépendance ce que beaucoup d'Haïtiens considèrent comme étant un hold-up ou une rançon comme l'avait déjà qualifié Alexandre Lilavois dans un article publié en 1902.

Dans l'ensemble, elle a bien présenté les faits historiques tout en rappelant que les dégâts causés par le paiement d'un tel montant à la France étaient si dévastateurs que les séquelles sont aujourd'hui encore perceptibles.

Le seul point de désaccord que j'ai avec elle, c'est quand elle a voulu minimiser la responsabilité de Boyer qui a lâchement décidé de signer les exigences de Charles X de juillet 1824 sous la menace d'une hypothétique volonté de la France de reconquérir Haïti, alors que Alexandre Pétion et le roi Henri Christophe avaient catégoriquement refusé toute idée de négociation d'une quelconque indemnité avec la France pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti. On est en droit de s'interroger sur l'identité réelle de Jean-Pierre Boyer quand on sait que ses restes reposent encore au cimetière du "Père Lachaise" à Paris.

Une semaine plus tard, le 17 avril 2025, le président français, monsieur Emmanuel Macron a fait appel à elle pour faire partie d'une commission franco-haïtienne, chargée de travailler à l'harmonisation d'un avenir commun des deux peuples.

Quelle est l'utilité d'une telle commission ? Cette question est sur toutes les lèvres parce qu'elle intrigue par sa vacuité, son incohérence et son manque de clarté. Jamais, dans sa déclaration, Monsieur Macron a mentionné la question de la dette, voire même de restitution. Maintenant, il reste à espérer que les conclusions de cette commission ne vont pas se retrouver comme tant d'autres dans les tiroirs de l'oubli ou les poubelles de l'histoire.

Lagenda de Ansam Ansanm

PAR ERNEST NAISSANT

L'AGENDA ANSANM ANSANM – MAI 2025

Si vous voulez avoir en temps et en heure des informations sur les différentes activités socioculturelles de la communauté haïtienne, vous n'avez qu'à vous référer à notre agenda pour trouver pleine satisfaction. Le programme suivant vous attend jusqu'à la journée de la Communauté haïtienne de France et ultra-marine organisée par le CORECOHF le 28 juin 2025, placée sous le thème : **L'immigration et crise identitaire en France : regard sur la communauté haïtienne de France.**



ABOLITION DE L'ESCLAVAGE 10 MAI 2025 À PALAISEAU

Le samedi 10 mai 2025, L'ARCHE et le CORECOHF en collaboration avec la Mairie de Palaiseau vous donnent rendez-vous à la place de la médiathèque à Palaiseau pour commémorer l'abolition de l'esclavage / version française. La cérémonie débutera à 10h30.



La Plate-forme Des Associations Franco-haïtiennes (PAFHA) vous convie à sa 16ème journée portes ouvertes avec pour thème principal « 1825-2025: 200 ans de la dette de l'indépendance d'Haïti à la France ! »

Cette journée aura lieu le samedi 17 mai 2025 à la bourse du travail de Saint-Denis entre 11h00 et 21h00.

Le programme :

- 11h-18h : stands associatifs
- 14h-18h : conférence débat
- 19h : final Haïti, je connais !
- 19h-21h : animation culturelle.

Adresse : 9-11 rue Genin 93200 Saint-Denis



Le drapeau haïtien est toujours bien haut et bien dressé dans le cœur de tous les Haïtiens.

Cette année encore, l'association HIBISCUS ne vous a pas oubliés. Elle organise le dimanche 18 mai une activité qui se déroulera en deux parties.

1- de 13h00 à 18h30 : conférences-débats avec le politologue monsieur Estéfano Vladimir NATHE, le normalien/géographe monsieur John DESTINE et l'historien de l'art, monsieur Dorelus ORSO

2- à partir de 19h grande soirée dansante avec les groupe « T-Ansito alias maestro », le groupe K-PAB et DJ SOSO pour seulement 30€.

Rdv au 6 avenue Delatte Tassigny 93800 Epinay /Seine.

On vous attend nombreux pour fêter ensemble notre fier bicolore.



Le vendredi 30 mai 2025, madame Cotecheese Pierre, avec la collaboration de l'ambassade d'Haïti, vous invite à la vente signature de son livre intitulé: « ÊTRE MARIÉE N'EST PAS LE PLAN A »

Avec seulement 20€, vous pourrez l'emporter avec vous, le sourire et la signature de l'autrice compris. Rendez-vous à l'ambassade d'Haïti au 10 rue Théodule Ribot 75017 Paris.



L'association « Haïti Pour l'Avenir » en partenariat avec la Mairie de Stains présente le samedi 7 juin 2025 à 19h00 « HAITIAN LEGENDS » plusieurs personnalités venant de plusieurs secteurs seront honorées (voir ci-contre le flyer) dont deux invités d'honneur monsieur TOTO LARAQUE du groupe Caraïbean Sextect, auteur de la célèbre chanson « chat fifi a bel » et monsieur CLAUDE MARCELIN l'un des plus grands guitaristes haïtiens, toutes générations confondues et père fondateur de plusieurs groupes de compas dont DJAKOUT MUSIK, ancien guitariste du groupe Scorpio et du DP. Express dans les années 80.

Adresse : Espace Alliance / 5 rue Galilée 93150 Le Blanc-Mesnil

Billets en vente au prix de 50€ Dîner compris

Contact : 0617568653 / 0652883997 / 0618910104

Mail : ahpa.2013@yahoo.com



JOURNEE DE LA COMMUNAUTE 28 JUIN

À noter dans votre agenda et à mémoriser dans votre hippocampe la journée annuelle de la communauté haïtienne de France et ultra-marine organisée par le CORECOHF le dernier samedi du mois de juin de chaque année par le CORECOHF. La 4ème édition aura lieu cette année le 28 juin 2025 placée sous le thème « Immigration et Crise Identitaire en France, Regard sur la communauté franco-haïtienne » de midi à 20h au 9-11 rue Genin Metro porte de Paris à la bourse du travail de Saint-Denis.

Pour cette édition la communauté haïtienne sera à l'honneur. À cette occasion vous aurez des conférences, du théâtre, de la musique, des jeux, des ventes de signatures des expositions des jeux pour enfants, de la restauration mais surtout des invités de haut rang et enfin une tombola alléchante avec trois beaux prix.

- un séjour pour deux de trois nuits en Espagne

- un ordinateur

- un smartphone

Les tickets sont déjà mis en vente au prix de 10€.

Contact: 06 19 87 18 05/ 06 09 74 43 16/ 06 14 74 95 80

Comme à la coutumée vous serez satisfaits Entrée libre



À l'occasion du 2ème anniversaire de votre assureur « SAM ASSURANCE » les associations Lutte des choisis, Collectif des femmes solidaires, Jeunesse Eternelle et Prom'vie en collaboration avec le CORECOHF, organisent le samedi 5 juillet 2025 de 20h à l'aube un gala de bienfaisance au 16 rue de l'Escouvrier 95200 Sarcelles.

Au programme vous aurez le slammeur NERVNO, le chanteur MR JOSUÉ, la troupe de danse ACCADEMI ART et pour assurer l'ambiance le DJ JAYPEE.

Billets 40€, dîner compris

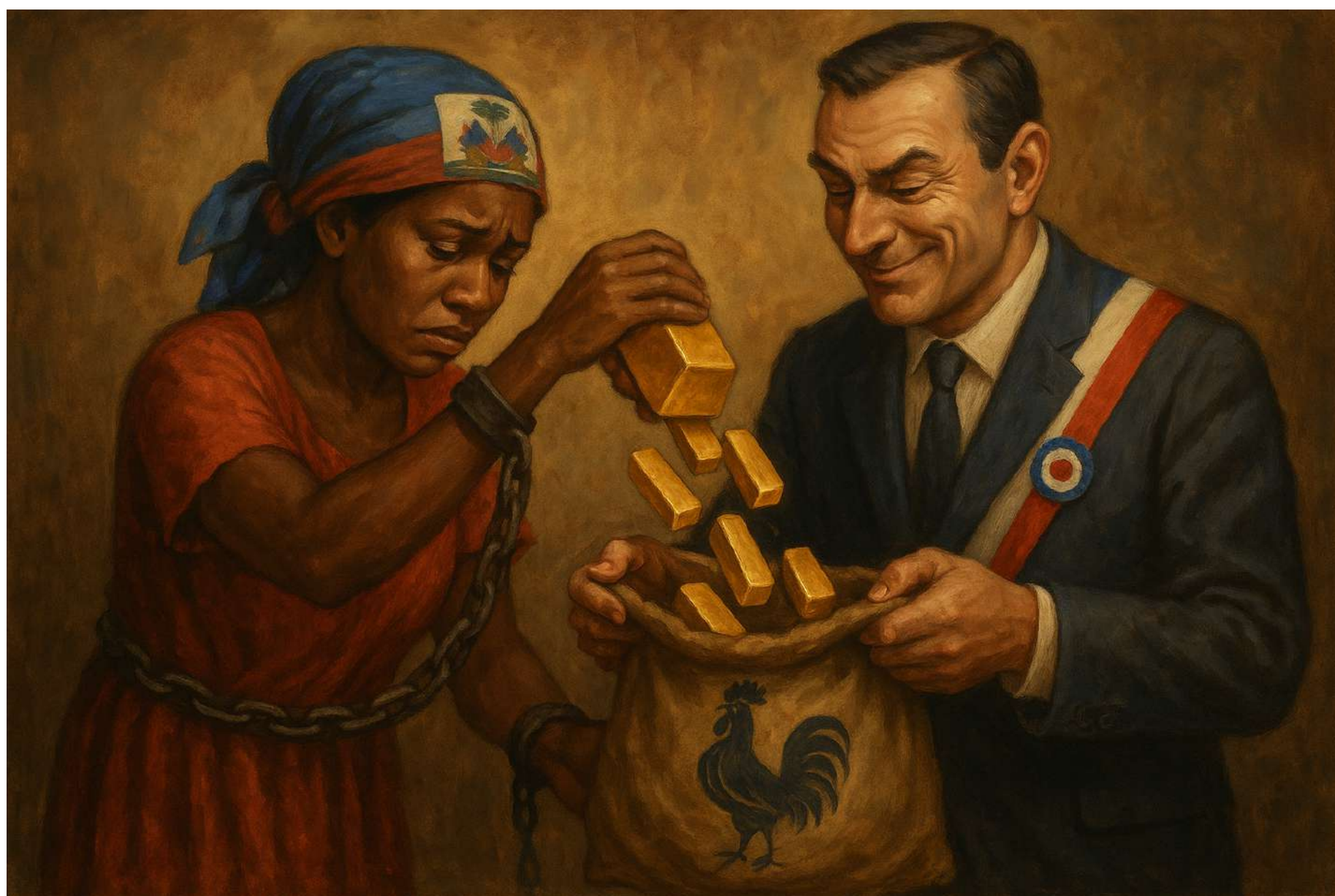
Contact : 0605837120/ 0651802549.

L'œil

du CORECOHF

PAR EDLINE PIERRE

LA DETTE HAÏTIENNE OU LA HONTE MONETISEE !



Etant la colonie la plus riche de l'époque, Haïti fut la colonne vertébrale de la France. De ce fait, la perdre la rendrait tétraplégique. Et ça, c'était inconcevable, c'est ainsi que la perversité a conduit les Français à inventer une stratégie macabre pour faire payer son insolence à cette jeune nation qui conquiert son indépendance, au prix du sang, faisant mordre de la poussière à l'illustre armée de Napoléon BONAPARTE.

La France, mauvaise perdante, a alors décidé d'occulter une honte par une autre « HONTE ». Ce que la France a fait à Haïti n'est plus ni moins qu'un vol à main armée caractérisé, un pillage à l'état pur, la plus grande escroquerie jamais réalisée dans l'histoire de l'humanité.

Quelle ignominie ? C'est ce que l'on appelle en créole haïtien : « fè wont sèvi kolè ».



L'équipe du mensuel ANSANM ANSANM fait appel à la générosité de ses lectrices et lecteurs pour le soutenir financièrement.

**Soutenez le journal,
c'est promouvoir votre communauté !**

Retrouvez ci-après le RIB du CORECOHF.

Informations relatives au bénéficiaire

Nom du bénéficiaire (ou raison sociale)	CORECOHF
Pays de destination des virements	FRANCE
IBAN	FR7610278060630002034000187
Code BIC	CMCIFR2AXXX
Nom de la banque du bénéficiaire	CREDIT MUTUEL
Adresse de la banque du bénéficiaire	STRASBOURG

CORECOHF

Direction de la publication
CORECOHF

Rédacteur en chef
Ronald PIERRE

Rédactrice en chef adjointe
Marjorie DASNÉ

Rédaction

RONALD PIERRE - ERNEST NAISSANT - PHILOMÉ ROBERT
MARJORIE DASNÉ - EDLINE PIERRE - VIOLANDE TOUSSAINT
RONALD JEAN-BAPTISTE - ANDY DELPECHE - JUDITH NINVIL
JEAN-JACQUES CADET

Partenaires

- Garage KSL TAXIS
- Pompes funèbres Desilus

Adresse : 7 avenue Duperrey, 93600 Aulnay - sous-Bois

Tel : 06 05 51 95 88

- La Guêpe noire

contact@laguepenoire.com

<http://www.laguepenoire.com>

tel : 0625363736

Graphisme

Authentic Brand

admin@authenticbrand.co

   authenticbrandh / +509 40 38 21 19

Ansanm Ansanm
Édité par le CORECOHF

Adresse : 3, rue de Saussure, 75017 Paris
Annexes : 15 rue Henri Ribière 75019 Paris

ensemble.lejournal@gmail.com
www.corecohf.org